

s'entendre au sujet du commerce des vêtements et des textiles. Avec la hausse du chômage au Canada et aux États-Unis, il nous est facile de tomber dans le panneau qu'est celui de penser qu'en supprimant la concurrence étrangère, nous diminuerons le taux de chômage. On n'a pas besoin d'aller très loin pour voir qu'un protectionnisme outrancier peut entraîner des représailles d'autres pays et la possibilité d'un écroulement du commerce international, chaque pays essayant de se protéger de plus en plus.

L'existence d'une commission encouragera les gens à penser qu'une certaine proportion du marché canadien—60 p. 100, semble-t-il—appartient presque de droit de naissance aux fabricants canadiens. En fait, ce point de vue a été défendu par le président du Canadian Textile Institute lors de sa déposition devant le comité qui a étudié ce bill. J'estime que cette proposition est à l'origine de bien des problèmes auxquels sont confrontées nos industries. Je ne pense pas qu'en garantissant à une industrie un pourcentage du marché on puisse assurer la santé de l'économie d'une société reposant sur la libre entreprise.

**L'hon. M. Pepin:** Je ne le pense pas moi non plus, et ce n'est pas ce que j'ai dit.

**M. Yewchuk:** Un article paru le 20 janvier 1971 dans le *Free Press* de Winnipeg a dépeint sommairement cette attitude. Permettez-moi de vous le citer:

Il était admis naguère que l'industrie était là pour servir le public. Cette conception a-t-elle maintenant été abandonnée dans le cas des textiles? Sommes-nous là, nous autres consommateurs, pour protéger les industriels et faut-il, à cette fin, tripatouiller le marché afin d'assurer que 60 p. 100 de nos dollars dépensés pour des produits textiles aillent à des intérêts canadiens...

**L'hon. M. Pepin:** Ce n'est pas dans le bill. Le député répondrait-il à la question du député de Saint-Hyacinthe (M. Ricard)?

**M. Yewchuk:** J'ai écouté son discours avec un très vif intérêt. C'est pourquoi j'ai dit dès le début de mes observations que je ne m'opposais pas au bill à l'étude. Je signale tout simplement l'idée que nous devons nous faire du point de vue du consommateur.

**L'hon. M. Pepin:** Mais ce que laisse entendre le député n'est pas dans le bill.

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** A l'ordre.

**M. Yewchuk:** J'espère, monsieur l'Orateur, que tous les députés vont soigneusement peser les commentaires que j'ai faits et les précédents que va créer le bill C-215, s'il est adopté, et que j'ai tenté de signaler à la Chambre.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, lorsque le ministre du Travail (M. Mackasey) a comparu, il y a quelques jours, devant un de nos comités permanents, j'ai tenu à le féliciter au sujet d'une partie du bill C-215. Il s'agit, bien entendu, de la disposition du bill qui prévoit des prestations d'assurance-chômage accrues, ou des prestations de retraite anticipée pour les travailleurs de l'industrie textile qui seront privés de leur emploi par suite de la politique gouvernementale. Le ministre du Travail a réagi à mes félicitations précisant que cette disposition était exceptionnelle et applicable

dans ce cas-ci seulement parce que des gens pourraient perdre leur emploi par suite d'une politique gouvernementale. Il ne m'a pas laissé lire la suite.

En intervenant maintenant, pour deux ou trois minutes seulement, je tiens à réitérer mon éloge. J'estime que le gouvernement agit bien en prévoyant des prestations accrues d'assurance-chômage ou de retraite anticipée pour les travailleurs des textiles mis à pied. Je voudrais bien faire comprendre au gouvernement qu'on devrait élargir l'application de ce principe. Le gouvernement peut bien dire qu'il s'agit ici d'un cas spécial, que dans ce cas-ci la politique du gouvernement entraînera peut-être du chômage. Le fait est que bien des chômeurs, surtout d'âge mûr ou d'un âge avancé, sont sans travail à cause des programmes du gouvernement, à cause de la politique sociale, ou à cause des conditions en général. A mon avis, il ne faut pas y voir un cas d'espèce. Le gouvernement devrait plutôt s'en vanter comme d'un précédent, et comme d'un principe qu'il est prêt à suivre.

Je trouve intéressants les propos qu'aurait tenus le premier ministre (M. Trudeau) à Niagara Falls en fin de semaine dernière. Il aurait proposé entre autres, comme solution, au problème du chômage, la retraite anticipée. Si nous devons nous mettre à parler de retraite anticipée, de forcer les gens à prendre leur retraite à 50 ou à 54 ans, âges mentionnés dans ce contexte, nous devrions alors agir beaucoup plus vite que nous ne le faisons pour assurer des pensions à un âge moins avancé. Je me réjouis de ces quelques initiatives, surtout de celle dont nous sommes maintenant saisis. Cet après-midi, j'ai écouté avec intérêt le député d'Ontario (M. Cafik) déclarer que si les ouvriers étaient lésés de prestations auxquelles ils croient avoir droit, ils pourraient en appeler à la Commission ou à une instance supérieure. Je veux principalement dire ici qu'il est bon que le gouvernement admette que lorsque des gens n'ont plus de travail à 50 ou 55 ans, il a une responsabilité spéciale. Je suis d'accord avec la déclaration que le premier ministre a faite à ce sujet en fin de semaine à Niagara Falls. J'invite le gouvernement à agir beaucoup plus vite qu'il ne l'a fait pour pourvoir aux besoins d'une retraite anticipée. Mais la seule façon d'y parvenir est de verser des pensions suffisantes pour permettre aux gens de profiter d'une telle retraite, et c'est là-dessus que je veux insister.

● (4.40 p.m.)

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** A l'ordre, s'il vous plaît! Si le ministre prend la parole maintenant, il lui faudra le consentement unanime de la Chambre et il mettra fin au débat. Est-ce convenu?

**Des voix:** D'accord.

[Français]

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur le président, au moment où l'on m'assure, de tous côtés, de l'unanimité, ou presque, du vote en faveur du bill C-215, j'aurais mauvaise grâce, évidemment, de prolonger la discussion et d'en empêcher moi-même l'adoption rapide en troisième lecture.

La tentation, cependant, est forte de répondre, point par point, à certains députés qui ont imaginé toutes sortes de bonshommes sept-heures, de loups-garous et de revenants, pour tâcher de faire peur à la population au sujet de l'application de ce bill et, surtout, de répondre à certains éditorialistes qui ont écrit, au sujet de ce bill,